

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—E.—U., \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XIII.

No. 40.

JEUDI, 5 OCTOBRE 1882

Prix du numéro : 7 centins.—Annonces, la ligne : 10 centins
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par un bon sur la poste.

AUX ABONNÉS

L'Administration prie respectueusement tous ses abonnés des villes et des campagnes, principalement les retardataires, de payer ce qu'ils doivent pour leur abonnement. De longs délais ont été accordés. Il est impossible d'en accorder d'autres. Cet avis peut être considéré comme le dernier.

AU CANADA OU EN CANADA

On discute de temps à autre dans la presse la question de savoir s'il faut dire *au Canada* ou *en Canada*. L'usage ici autorise l'emploi de *en Canada*, et nous ajouterons aussi la grammaire. C'est la manière de voir de la *Minerve* qui publiait dernièrement un article sur ce grave sujet. Il paraît que nombre de Français sont d'avis que nous avons tort et que cette expression est tout à fait barbare et contraire au génie de la langue. On peut être Français et ne pas toujours savoir le français. Cela s'est vu et se verra encore. Quoiqu'il en soit, l'expression *au Canada*, que ces derniers regardent comme la seule propre, tend à s'introduire parmi nous et à remplacer l'ancienne.

Les journalistes qui se piquent de bon style, disent maintenant : *au Canada*. Tenons-leur compte de leur bonne intention, mais hâtons-nous de leur dire que *en Canada* est l'expression qui nous paraît la plus exacte. Consultons là-dessus les autorités. Le dictionnaire de Richelet (édition de 1759), qui était jadis le dictionnaire à la mode, et qui est encore souvent consulté, dit ce qui suit au sujet de l'emploi de : *En*

“ Cette préposition se met sans article devant les noms de royaume ou de province, connus de temps immémorial (Aler en Allemagne, en Pologne, en Asie, en Afrique. Etre en Champagne, en Picardie). On excepte de cette règle ces mots le Péloponèse, le Perche, le Maine, le Mans, le Caire, la Mègue ; car on dit aler au Caire, au Péloponèse, au Maine, etc.”

Attention maintenant, voici le point sérieux pour nous :

“ On ne met pas *en* devant les noms de royaume ou de Province du nouveau monde ; mais en sa place, on se sert de la préposition *au* ou *à*, exemple aler à la Floride, à la Virginie, au Japon, au Pérou. On excepte de cette règle le mot *Canada* : car on dit : aler *en Canada*.”

Pourquoi cette exception pour le mot *Canada* ; sans doute parce que notre pays était plus connu des Français du temps de Richelet qu'il ne l'est des Français de nos jours ?

La Faye, dans son *dictionnaire des synonymes* (1858), ouvrage qui a obtenu de l'Institut de France le prix de linguistique, tire cette question au clair et parle d'une façon des plus précises de l'emploi de *à* et de *en* :

“ *A, en, dans*, prépositions qui servent à marquer le lieu.

“ *A* le fait considérer comme un point, un but ; *en* et *dans* le représentent comme une étendue capable de renfermer, comme un contenant. On dit au sommet, au pied, à l'extrémité, au bout. Vous voyagez à cheval, et en voiture. Le prêtre monte à l'autel, il monte en chaire ou dans la chaire. Vous allez à Naples, Naples est le terme restreint, l'endroit invisible auquel vous tendez. Vous allez en Italie, dans le royaume de Naples. L'Italie et le royaume de Naples sont des espaces restreints où vous allez entrer. En général à s'emploie de préférence quand il est question de ville et *en* et *dans* quand on parle de tout un pays : c'est que les villes sont moins étendues, se conçoivent plus aisément comme des points. Cependant l'usage est de dire, par exception, aller aux Indes, à la Chine, au Japon, au Pérou, au Brésil, au Mexique (il n'est pas question du Canada), et c'est apparemment parce que ces contrées, vu la distance, offrent à l'esprit l'image d'espaces étroits, de termes plutôt que de contenant.”

Il est évident après cela que les puristes de notre pays peuvent dire *en Canada*, sans offenser la langue. Quant aux Français, s'ils veulent nous témoigner de la sympathie, s'ils veulent faire voir que nous ne leur sommes pas tout à fait étrangers, ils diront aussi, lorsqu'ils viendront vers nos rives : nous allons en Canada.

A. D. DECELLES.

CHOSSES ET AUTRES

Un ami nous écrit de Brockville :

“ Nous avons eu il y a quelques jours le plaisir de voir, au camp de Brockville, l'hon. M. Caron, ministre de la milice. Il a passé les milices de cet endroit en revue, et leur a adressé la parole. Je suis heureux de vous dire, comme citoyen d'Ontario et aussi ami de Québec (l'un n'est pas incompatible avec l'autre), que votre compatriote a produit le meilleur effet. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il existe dans notre province des préventions que j'ai eues, mais qu'un séjour de plusieurs années à Québec m'a fait perdre. Or, rien n'est plus de nature à les dissiper que la présence parmi nous de personnes comme M. Caron. Nos volontaires paraissaient tout étonnés de voir avec quelle facilité, quelle élégance de langage ce *frenchman* parlait leur langue. Le ministre de la milice a été très heureux dans sa harangue, et les applaudissements qui l'ont accueilli ont éclaté avec une spontanéité qui vous aurait ravi, vous qui nous accusez de froideur.”

* *

Nous ne voulons pas être sévère, mais il est de notre devoir de constater que l'administration du chemin de fer de Montréal à Ottawa est loin d'être ce qu'elle était sous l'ancien régime. Les trains arrivent rarement à l'heure maintenant, et il s'en faut de beaucoup que les choses soient aussi propres qu'autrefois. Comment se fait-il que l'administration ait jugé à propos de ne plus mettre ni serviette ni savon dans les chars-palais ? Comment se fait-il que pendant quinze jours une grande vitre, qui se trouvait dans la porte entre le compartiment à fumer et le salon ait été absente, au grand ennui des dames ? Elle n'a peut-être pas encore été remplacée ? Pourquoi, en arrivant aux stations, les trains filent-ils presque toujours au-delà de la plate-forme pour rebrousser chemin ensuite, ce qui entraîne une perte de temps, sans parler des dangers que l'on fait courir aux voyageurs. Ce n'est que l'intérêt public et le désir d'être utile à la compagnie qui nous fait faire ces remarques pour attirer l'attention de qui de droit. Le Pacifique, de Montréal à Ottawa, est aujourd'hui en présence d'une concurrence sérieuse. Par la nouvelle ligne *Atlantic et Coteau*, qui va d'Ottawa au Coteau-Landing, le voyage entre la capitale et Montréal ne dure que trois heures et demie, et durera moins lorsque le chemin sera terminé. Le Pacifique n'a qu'à se bien tenir s'il veut conserver sa clientèle.

* *

Les journaux d'Ontario sont remplis de détails navrants sur la catastrophe de l'*Asia* qui a sombré, il y a deux semaines, dans les eaux de la Baie Géorgienne avec une centaine de personnes. Les hommes du métier sont d'opinion que la perte de ce steamer est due à la forme vicieuse qu'il avait. Le steamer *Waubano*, qui a péri l'an dernier, était du même modèle. On connaît la forme de ces steamers des lacs. Ils sont presque carrés à l'avant et à l'arrière, plus encore que les barges employées au cabotage sur nos rivières. La partie hors de l'eau est énorme. Comme on les charge dans l'entrepont et qu'il n'y a presque rien dans la cale, le centre de gravité se trouve trop haut au-dessus de l'eau. Ils offrent une prise énorme au vent et dans la moindre tempête, ils roulent terriblement. D'un autre côté, leur forme particulière fait que par le gros temps, le gouvernail et l'hélice n'ont aucune prise sur l'eau et ces malheureux *propellers* ne font plus que rouler et balotter entre les vagues. Les marins sont unanimes à les condamner. Les uns déclarent que ce ne sont ni plus ni moins que des “ cercueils flottants ” et qu'on

peut s'attendre à les voir tous sombrer les uns après les autres. On sait que la navigation des grands lacs est presque aussi dangereuse que celle de l'Océan ; c'est ce qui fait que ces *propellers* ne sont nullement adaptés à cette navigation.

* *

Il nous a fait plaisir de voir que l'on avait jeté, à Montréal, les bases d'une société forestière pour notre province. Nous comptons bien que l'on n'en restera pas là, car une association de ce genre est appelée à rendre les plus grands services. Nous ne pouvons parler de ce projet sans mentionner les noms de MM. Little, de Montréal, et Thayne, qui se sont donné beaucoup de mal pour assurer le succès des assemblées qui ont eu lieu à Montréal pendant l'exposition provinciale. L'un et l'autre ne faisaient que renouveler les travaux qu'ils se sont imposés lors de la réunion du Congrès forestier américain à Montréal. Nous ne connaissons pas personnellement M. Little, mais nous savons que c'est un gentleman qui a étudié longtemps la question forestière et la possède dans tous ses détails. Quant à M. Thayne, d'Ottawa, nous le regardons comme un des hommes du pays les plus au fait de tout ce qu'embrassent les matières qui feront l'objet des études de notre société forestière. En 1877, un comité de la Chambre des Communes le consultait sur la question de l'exploitation de nos forêts et les idées qu'il a exposées en ces circonstances ont été en partie reproduites par M. Claudio Jannet dans son ouvrage sur le Canada. Mentionnons en passant que l'hon. M. Joly a fait, à l'assemblée de Montréal, un discours rempli de conseils pratiques, dont nous espérons prochainement faire part à nos lecteurs.

AUX HOMMES DE BON SENS

(Suite)

CE QU'EST ENFIN LA QUESTION ROMAINE

En traitant cette question, il m'a toujours semblé que la plupart des auteurs s'arrêtent à mi-chemin. Ils disent et prouvent, comme nous l'avons fait nous-même, que la liberté spirituelle du pape est intimement liée à son indépendance civile, et ils en déduisent le caractère international de la question. C'est très bien ; mais est-ce assez ? Pour ma part, je ne le crois pas.

Entre les questions internationales, il en est qui ne portent que sur des intérêts bien minimes, bien secondaires. Ce sera une plus grande facilité dans les relations commerciales, ce sera encore l'addition de quelques milles de terre inculte faites au territoire de telle ou telle nation. D'autres, sans être aussi dénuées d'importance, n'atteignent en réalité que la surface de la vie d'un peuple ou n'y touchent que par un côté, celui des intérêts purement matériels. On peut ranger dans ce nombre les cas d'extradition généralement admis par les divers états civilisés et les règlements auxquels est soumis l'échange des produits. Quiconque suit même de loin les évolutions politiques de nos cabinets européens, sait de quel œil jaloux ils surveillent ces intérêts ; et certes, je suis loin de leur en faire un reproche. Depuis que la morale a divorcé de la politique par l'exil auquel celle-ci a condamné le dieu de l'honnêteté, chacun fait bien d'avoir l'œil à ses affaires et de mettre en pratique le *Beware of pickpockets* de nos aimables cousins.

Mais, la question romaine, dont ils ne s'occupent pas assez, a pourtant une toute autre portée. Elle est internationale et elle l'est à telle point que de sa solution dépend la vie morale de tout peuple catholique et même de tout peuple chez qui les catholiques peuvent compter pour quelque chose. Que ses relations avec l'Eglise aient déjà été réglées par un concordat, ou que le besoin de paix religieuse le force à entrer en pourparlers avec l'autorité pontificale, ce peuple a un droit strict à traiter avec un pape libre et indépendant, et non avec un sujet du roi d'Italie. Il y va d'intérêts trop grands et trop sérieux pour qu'il ne soit pas soupçonneux à l'égard de l'indépendance absolue de Celui qui le dirige et dans ses intentions et de ses actes. Un exemple nous fera mieux comprendre la vérité de ces